

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

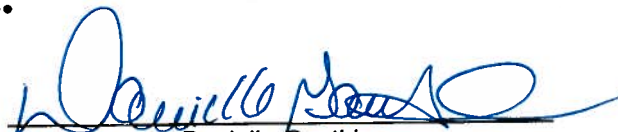
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2017

Le Conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, d'un règlement portant le numéro 255-2017 décrétant les tarifs municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré, les jours ouvrables du lundi au jeudi entre 8h15 et 16h45 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 9^e jour de novembre deux mille dix-sept.



Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe